

Ville de Bagnols-sur-Cèze  
Séance du Conseil municipal  
Délibérations du 13 février 2006

**Délibération n° 019/2006**

Objet : **Institution du droit de préemption urbain.**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2006 approuvant la 3<sup>ème</sup> révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission d'urbanisme du 2 février 2006,

**Le Conseil municipal décide à la majorité : 2 oppositions (M. Navarro, Mme Clap) – 5 abstentions (M. Revol, Mme Bastaroli, Mme Eysseric, M. Barrull, M. Verdier)**

- d'instituer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Délibération rendue exécutoire

Le 23 FEV 2006

Après dépôt en Préfecture

Et publication le 23 FEV 2006

Le Maire



Bagnols-sur-Cèze

Le 14 février 2006

Le Maire

René Crét

